



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 novembre 2018

Publié le 3 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Patrick MOREAU	M. Didier MARTIN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Denis HAMEAU	Mme Louise MARIN	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Édouard CAVIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jean ESMONIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Longvic - Les Parcs d'Oscara - Allée du 22 janvier 1993 - Projet ENEDIS - Cession d'un terrain par promesse synallagmatique de vente à la société "Alvar Développement"

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a procédé en 2006, à l'acquisition sur le groupe IFF, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 5 ha, situées en zone industrielle de Longvic.

Après avoir engagé une restructuration foncière pour permettre des aménagements de voirie et la recherche de nouvelles implantations développant des activités et des services complémentaires à celles existantes, la Métropole a décidé par délibérations des 20 décembre 2012, 28 janvier et 24 mars 2016, la cession d'environ 3,1 ha permettant l'installation de l'entreprise de chaudronnerie EMIG Industries, d'un établissement du Groupe Trouillet Services spécialisé dans le domaine des services d'entretien et de réparation de véhicules industriels, et d'un village d'entreprises Idéa park proposant des espaces professionnels modulables.

Aujourd'hui, il est proposé de permettre le transfert des installations ENEDIS du site boulevard Kennedy à Dijon sur le dernier lot disponible situé allée du 22 janvier 1993. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un bail en l'état futur d'achèvement à conclure entre ENEDIS et la société Alvar Développement, acquéreur du tènement foncier nécessaire à la construction de l'ensemble immobilier correspondant.

Compte-tenu de l'intérêt de cette opération qui permet le maintien des installations ENEDIS sur le territoire métropolitain et l'achèvement de la réindustrialisation du secteur, de la servitude d'urbanisme grevant partiellement le tènement imposant une marge de recul de 35 m par rapport à la voie ferrée, il est proposé de céder à la société Alvar Développement, avec faculté de substitution, un tènement foncier, cadastré section BV n°63p et 69p, d'une superficie d'environ 19 650 m², moyennant le prix de 30 € HT le m², inférieur à l'évaluation de France Domaine, qui estime la valeur du bien à 31,50 € HT le m².

Cette cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et la signature d'un bail en l'état futur d'achèvement au profit d'ENEDIS.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Alvar Développement représentée par la société Foncière Aalto – 11 rue de la Frébardière ZI Sud Est Centre d'affaires la Frébardière 35510 Cesson-Sévigné, avec faculté de substitution, d'un tènement foncier situé sur la commune de Longvic - Les parcs d'Oscara - Allée du 22 janvier 1993, d'une superficie d'environ 19 650 m², cadastré section BV n°63p et 69p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et la signature d'un bail en l'état futur d'achèvement au profit d'ENEDIS, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de « Dijon Métropole », tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0